Le vingt huitieme jour de septembre mil sept cent
trente neuf, en consequence de la dispense du second
degré de parenté obtenue de notre St pere le pape
Clement douze du treizieme aoust dernier fulminée
par monsieur le horcau vicaire de la ste de ste
Radegonde et vice gerent de l'officialité de nantes
Le vingt troisieme septembre de la presente année
qui a signé au le horcau, et plus bas, mornière
Controllée au controlle des insinuations ecclesiastiques
du diocese de nantes le 23e 7bre 1739 par baron
ont été epousés noble homme Jean Chauveau fils
majeur de feu noble homme Jean Chauveau et demoiselle
Françoise Savary originaires de la paroisse de Notre et
domiciliés de cette de St Lazare d'une part, et demoiselle
marie Savary fille aussi majeure de feu noble
homme Joseph Savary et de demoiselle marie petition
de cette ville d'autre part, après la publication d'un ban
faite tant en cette Eglise qu'en celle de Notre au prône
de la messe paroissiale sans opposition ni autre
connaissance, ni la dispense des deux autres bans ayant
été accordée par monseigneur l'evêque de nantes le 23 7bre 1739 signée
de Laubrière vicaire general, et plus bas par baron secrétaire
deument controllée, et ~~insinuation~~ insinuée sur le
Registre du greffe des insinuations ecclesiastiques du diocese
de nantes le même jour et an que dessus, au rapport
de Maurice baron, et Fouchet, prêtres les soussignés
rature un mot qui ne vaut francois Morel elisabeth
pelisson rien ie michel Pelisson
Chauveau marie Pelisson m. m. Savary